

Deckungsgrade und ihre Aussagekraft

Mehr Transparenz oder bloss Verwirrung?

Die fundamentale Kenngrösse, die über die finanzielle Lage einer Pensionskasse Auskunft gibt, ist der gesetzliche Deckungsgrad – so das allgemeine Verständnis der Bevölkerung. Bei genauerem Lesen des Jahresberichts wird manch ein Versicherter feststellen, dass seine Pensionskasse eben diesen relativiert oder mit alternativen Deckungsgraden argumentiert.

Der Deckungsgrad stellt immer das Verhältnis zwischen verfügbaren Vermögenswerten (Vorsorgevermögen) und Verpflichtungen (Vorsorgekapital) einer Pensionskasse dar.

Die Unterschiede zwischen den verschiedenen Deckungsgraden lassen sich auf zwei Hauptkomponenten zusammenfassen.

Zum Ersten müssen für die Berechnung eines Deckungsgrads die Aktiven und Passiven einer Pensionskasse per Stichtag bewertet werden. Verschiedene Bewertungsprinzipien und -annahmen für das Vorsorgevermögen und das Vorsorgekapital führen zu unterschiedlichen Deckungsgraden. Zweitens gilt es zu bestimmen, welche Verpflichtungen in die Quotenbildung einfließen sollen und welche ausgesgrenzt werden.

Ein zentraler Punkt darf aber nie aus den Augen verloren werden: Die effektive finanzielle Situation der Kasse bleibt unabhängig der ausgewiesenen Deckungsgrade immer gleich, sie wird nur unterschiedlich dargestellt.

Nachfolgend sollen die wichtigsten Deckungsgrade beschrieben und auf ihre Unterschiede und Aussagekraft eingegangen werden. In der Tabelle sind die wichtigsten Unterschiede zusammengefasst und ein Beispiel dazu aufgeführt, das auf den Zahlen der Grafik beruht.

Gesetzlicher Deckungsgrad lässt viel Spielraum

Der für Pensionskassen wichtigste Deckungsgrad ist der nach Art. 44 Abs. 1

oder zeitliche Anpassung der Parameter (insbesondere des technischen Zinssatzes) grosszügig genutzt werden.

Ohne weitere Angaben und entsprechende Fachkenntnisse kann der in der Jahresrechnung ausgewiesene (oft als technisch bezeichnete) Deckungsgrad somit nur eingeschränkt interpretiert oder zu einem objektiven Vergleich mit anderen

In Kürze

- > Die gesetzliche Definition des Deckungsgrads lässt grossen Spielraum
- > Der «richtige» Deckungsgrad ist eine Frage der Optik

Pensionskassen herangezogen werden. Dies erklärt auch, warum die Oberaufsichtskommission Berufliche Vorsorge in ihrem «Bericht finanzielle Lage der Vorsorgeeinrichtungen 2012» die Deckungsgrade auf einheitliche Grundlagen umgerechnet hat. Doch der dabei verwendete durchschnittliche technische Zinssatz von 3.3 Prozent ist genauso willkürlich.

Schwankungen beim Zinsniveau wirken sich beim technischen Deckungsgrad nur auf die Aktivseite aus, während die Passivseite durch die Wahl eines fixen technischen Zinssatzes nicht automatisch auf Änderungen des Zinsniveaus reagiert.

Autoren

Marco Jost
Dr. sc. math.,
Partner,
PPCmetrics



Urs Burch
dipl. phys. ETH,
eidg. dipl.
Pensions-
versicherungs-
experte,
Dipeka AG

Objektivierte Bewertungsansätze

Ein (finanz-)ökonomischer Deckungsgrad¹ verfolgt einen anderen Ansatz: Beide Seiten der Bilanz sollen nach gleichen Methoden bewertet werden. Insbesondere werden fixe Verpflichtungen, allen voran die laufenden Renten, mit risikolosen Zinssätzen diskontiert. Zudem wird die mutmassliche zukünftige Zunahme der Lebenserwartung bereits eingerechnet (Verwendung von Generationentafeln).

Offen ist dagegen, inwieweit auch zukünftige Leistungen gegenüber aktiven Versicherten miteingerechnet werden wollen. Das Spektrum geht hier von der Berücksichtigung der reinen Austrittsleistungen bis hin zu einer Projektion über 40 Jahre mit vorgegebenen Zielen (zum Beispiel fixe Verzinsung und Umwandlungssätze in einem Beitragsprimat). Der ökonomische Deckungsgrad beantwortet die Frage, ob die versprochenen und vorgesehenen Leistungen im Zeitpunkt der Bewertung durch Kapital abgedeckt sind – und zwar ohne schon a priori die Solidarhaftung von Risikoträgern miteinzubeziehen.

Sicht der Risikoträger

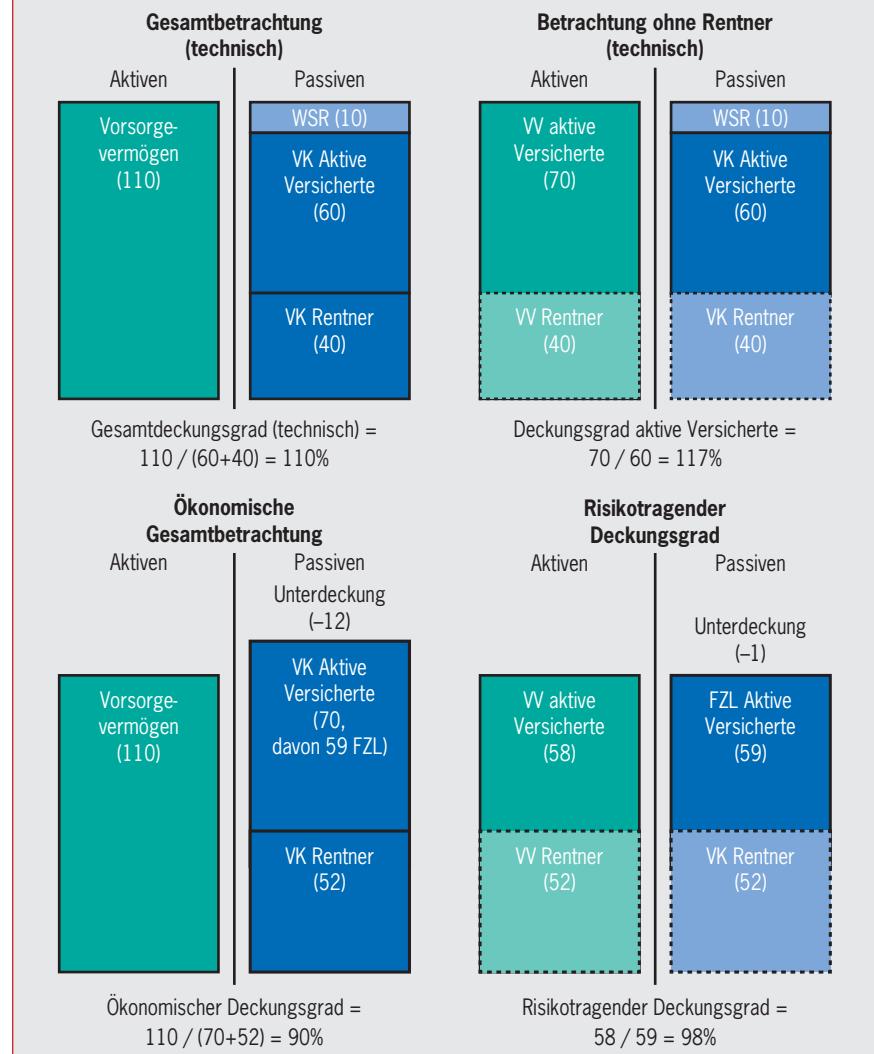
Im Rahmen der aktuellen Gesetzgebung lasten Sanierungsmassnahmen einseitig auf den aktiven Versicherten und dem Arbeitgeber. Einen Ansatz, um der

Struktur der Pensionskasse Rechnung zu tragen, bietet der risikotragende Deckungsgrad.² Bei dieser Betrachtung werden die fixen Rentenverpflichtungen nach den erwähnten ökonomischen Prinzipien

² Siehe auch www.deckungsgrad.ch

bewertet und vom vorhandenen Vorsorgevermögen abgezogen. Der risikotragende Deckungsgrad setzt dann das restliche – für die Deckung der Ansprüche der aktiven Versicherten verfügbare – Vorsorgevermögen ins Verhältnis zu den Freizügigkeitsleistungen (FZL).

**Grafik: Verschiedene Deckungsgrade mit folgenden Bezeichnungen:
VK = Vorsorgekapital, VV = Vorsorgevermögen, WSR = Wertschwankungsreserve**



¹ Der Deckungsgrad gemäss PKST (von der SKPE entwickelter Solvenztest für Pensionskassen) fällt nach der hier verwendeten Abgrenzung ebenfalls darunter, wobei der PKST immer eine kurzfristige Liquidationssicht einnimmt. Ein nach internationalen Rechnungslegungsnormen (IFRS oder US-GAAP) berechneter Deckungsgrad zielt in dieselbe Richtung, allerdings mit leicht anderen Ausprägungen.

Tabelle: Wichtigste Unterscheidungsmerkmale verschiedener Deckungsgrade und Beispiel für eine Kasse mit 40 Prozent Rentneranteil und einem technischen Zinssatz von 3 Prozent

Perspektive	Diskontsatz für Bewertung	Perioden- oder Generationentafeln (GT)	Berücksichtigung zukünftiger Leistungsansprüche von aktiven Versicherten	Wert in einem Beispiel
Technischer Deckungsgrad (nach Art 44 BVV 2)	Gesamt	Technischer Zinssatz	Beides möglich	Bedingt über Rückstellungen 110%
Deckungsgrad der Aktiven (nach Art. 72a Abs. 1 lit. b BVG)	Aktive Versicherte	Technischer Zinssatz	Beides möglich	Bedingt über Rückstellungen 117%
Ökonomischer Deckungsgrad	Gesamt	Marktzinsen (Risikolos)	GT	Je nach berücksichtigten Leistungszielen 90%
Risikotragender Deckungsgrad	Aktive Versicherte	Marktzinsen (Risikolos)	GT	Nein 98%
Deckungsgrad nach IFRS oder US-GAAP	Gesamt	Zinsen Industrieanleihen	idR (neu) GT	Ja 95%

Das Prinzip eines Deckungsgrads für die Verpflichtungen gegenüber den aktiven Versicherten (vgl. Grafik) findet sich auch in den gesetzlichen Vorgaben zur Finanzierung öffentlich rechtlicher Vorsorgeeinrichtungen (Art. 72a, Abs 1 lit. b). Bei dieser Betrachtung werden die Rentenverpflichtungen unverändert übernommen.

Der risikotragende Deckungsgrad weist auf das Risiko hin, dem die Versicherten potenziell ausgesetzt sind (und das sich im Fall einer Teilliquidation schnell

materialisieren könnte). Aus der Kennzahl selbst lässt sich hingegen nicht ableiten, wer die Risiken letztlich tragen und wann dies geschehen wird.

Kennzahlen in Kommunikation einbetten

Der offizielle Deckungsgrad einer Vorsorgeeinrichtung ist ein schwacher Indikator für die finanzielle Sicherheit, die sie bietet. Nicht zuletzt deswegen schreibt die Fachrichtlinie 5 der Schweizerischen Kam-

mer der Pensionskassen-Experten den Experten weitere Prüfpunkte bei der Beurteilung der Sicherheit vor.

Es gibt aber auch keinen alternativen Deckungsgrad, mit dem das komplexe Bild der Risiken und deren Entwicklung im Zeitablauf in einer einzigen Kennzahl wiedergegeben werden könnte. Insofern ist es für eine transparente Kommunikation unabdingbar, dass die verschiedenen Blickwinkel auch mit verschiedenen Deckungsgraden hinterlegt und erklärt werden. ■

Les degrés de couverture et ce qu'ils nous disent

Plus de transparence ou confusion totale?

Demandez à quelqu'un quel paramètre informe sur la situation financière d'une caisse de pensions, il vous répondra très probablement que c'est le degré de couverture légal. Mais un assuré qui lit attentivement le rapport annuel constatera dans bien des cas que sa caisse relativise cette valeur ou argumente avec d'autres degrés de couverture.

Le degré de couverture représente toujours le rapport entre le patrimoine (fortune de prévoyance) disponible et les engagements (capital de prévoyance) d'une caisse de pensions.

Les différences entre les divers degrés de couverture se résument à deux éléments essentiels.

Tout d'abord, il faut évaluer les actifs et les passifs d'une caisse de pensions au jour référence pour calculer un degré de couverture. Les principes et les hypothèses qui sous-tendent l'évaluation de la fortune de prévoyance et du capital de prévoyance peuvent différer et ainsi donner des degrés de couverture variables. Et puis, il s'agit de déterminer quels engagements seront incorporés dans la constitution des quotients et lesquels seront écartés.

Une chose à ne pas oublier, c'est que la situation financière effective de la caisse

reste toujours la même, indépendamment des degrés de couverture indiqués, il n'y a que la présentation qui change.

Ci-après seront décrits les degrés de couverture les plus importants, ce qui les différencie et ce qu'ils nous disent. Le tableau résume les principales différences avec un exemple à l'appui qui se base sur les chiffres (texte allemand).

Le degré de couverture légal laisse beaucoup de marge

Le degré de couverture le plus important pour les caisses de pensions est celui qui est déterminé selon la définition à l'art. 44 al. 1 OPP 2. C'est sur lui que l'on se fonde pour décider si des mesures d'assainissement devront être prises ou non. Dans sa définition, la fortune de prévoyance se compose de l'intégralité des actifs comptabilisés à la valeur de marché au jour référence, moins les engage-

En bref

- > La définition légale du degré de couverture laisse beaucoup de marge
- > Le «bon» degré de couverture est une question d'optique

ments, les passifs de régularisation et les réserves de cotisations d'employeur.

Si cette définition peut encore paraître relativement claire, le calcul du capital de prévoyance «actuariellement nécessaire» dépend de différentes hypothèses. Pour le calcul de la valeur actuelle de tous les futurs versements de rentes, le conseil de fondation doit définir une base technique et un taux technique. Une base avec une espérance de vie plus élevée aura pour conséquence un capital de prévoyance plus élevé, tandis qu'un taux technique plus élevé va donner un capital de prévoyance plus bas. Une certaine marge existe en outre au niveau des provisions. Dans la pratique, il s'avère que les marges disponibles pour définir le montant des paramètres ou le temps nécessaire à leur adaptation (en particulier du taux technique), sont utilisées très généreusement.

Sans autres précisions ni connaissances techniques appropriées, le degré de couverture (souvent qualifié de technique) indiqué dans les comptes annuels n'est donc que d'une utilité très relative pour les interprétations ou les comparaisons objectives avec d'autres caisses de pensions. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a converti tous les degrés de couverture en travaillant avec des bases uniformes dans son «rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2012.» Sauf que le taux technique moyen de 3.3% qui a été utilisé à cet effet est tout aussi arbitraire.

Les fluctuations du niveau des taux d'intérêt influent uniquement sur le côté actif du degré de couverture, tandis que le côté passif ne réagit pas automatiquement aux changements de niveau des taux si l'on choisit un intérêt technique fixe.

Bases d'évaluation objectivées

Un degré de couverture économique¹ part d'une autre approche: il se propose d'évaluer les deux côtés du bilan selon une même méthode. On applique aux engagements, en particulier aux rentes en cours,

¹ Le degré de couverture selon le TSIP (test de solvabilité pour institutions de prévoyance développé par la CSAC) entre également dans cette catégorie selon la définition utilisée ici, étant précisé que la CSAC adopte toujours une perspective de liquidation à court terme. Un degré de couverture calculé selon les normes comptables internationales (IFRS ou US-GAAP) va dans le même sens, même si ses caractéristiques sont légèrement différentes.

un taux d'escompte sans risque. En plus, on intègre aussi dans les calculs l'augmentation future présumée de la longévité (recours aux tables générationnelles).

Reste à voir dans quelle mesure les prestations futures en faveur des assurés actifs doivent également être intégrées dans les calculs. Le spectre des possibilités est étendu: il va de la simple prise en compte des prestations de sortie jusqu'à une projection sur 40 ans avec des objectifs prédéfinis (par exemple rémunération et taux de conversion fixes pour un système à primauté des cotisations). Le degré de couverture économique répond à la question de savoir si les prestations promises et prévues sont couvertes par du capital au moment de l'évaluation – et ce sans anticiper a priori la responsabilité solidaire des parties prenantes de risque.

La perspective des parties prenantes de risque

Dans le cadre de la législation actuelle, les mesures d'assainissement vont unilatéralement à la charge des assurés actifs et de l'employeur. Le degré de couverture sous risque² offre la possibilité de tenir compte de la structure de la caisse de pensions. Cette méthode consiste à évaluer les engagements de rentes fixes selon les principes économiques mentionnés et de les soustraire de la fortune de prévoyance existante. Ensuite, le degré de couverture sous risque met en rapport la fortune de prévoyance disponible pour couvrir les droits des assurés actifs et les prestations de libre passage (PLP).

² voir aussi www.degre-de-couverture.ch

Le principe d'un degré de couverture pour les engagements envers les assurés actifs (cf. graphique page XY dans le texte allemand) est également établi dans les directives légales pour le financement des institutions de prévoyance de droit public (art. 72a, al. 1 let. b). Dans ce cas on reprend les engagements de rente à leur valeur technique.

Le degré de couverture sous risque met en exergue le risque auquel les assurés sont potentiellement exposés (et qui peut très vite se matérialiser en cas de liquidation partielle). Cependant, il est impossible de déduire de cet indicateur qui va finalement assumer les risques et quand.

Intégrer les indicateurs dans la communication

Le degré de couverture officiel d'une institution ne donne qu'une vague indication de la sécurité financière offerte par celle-ci. C'est une des raisons pour lesquelles la directive technique 5 de la Chambre suisse des actuaires-conseils prescrit aux experts d'autres points à vérifier pour juger de la sécurité.

Mais les degrés de couverture alternatifs ne parviennent pas non plus à représenter en un seul chiffre les risques et leur évolution dans toute leur complexité. Il est donc nécessaire, pour une communication transparente, d'exposer les différentes perspectives avec leurs degrés de couverture correspondants et de bien expliquer de quoi il s'agit. ■

Marco Jost
Urs Burch

Principaux critères distinctifs des différents degrés de couverture et exemple d'une caisse avec 40% de rentiers et un taux technique de 3%

	Perspective	Taux d'escompte pour l'évaluation	Tables périodiques ou générationnelles (TG)	Prise en compte des créances de prestations futures des assurés actifs	Valeur dans un exemple concret
Degré de couverture technique (selon art. 44 OPP 2)	Globale	Taux technique	Les deux possibles	Partielle, via les provisions	110%
Degré de couverture des actifs (selon art. 72a al. 1 let. b LPP)	Assurés actifs	Taux technique	Les deux possibles	Partielle, via les provisions	117%
Degré de couverture économique	Globale	Taux du marché (sans risque)	TG	Selon les objectifs de prestation pris en compte	90%
Degré de couverture sous risque	Assurés actifs	Taux du marché (sans risque)	TG	Non	98%
Degré de couverture selon IFRS ou US-GAAP	Globale	Intérêts emprunts industriels	Généralement TG (nouveau)	Oui	95%